

Brest – Fiche territoire 2015-2020



Historique

- 1985-1989 : Habitat Vie Sociale (HVS) sur le quartier de Pontanezen
- 1990 – 1994 : Développement Social des Quartiers (DSQ) à Pontanezen, Keredern et Kerourien // Banlieue 89 sur le Relecq-Kerhuon et Plouzané // Contrat Local de Prévention de la Délinquance (CLPD) sur la Ville de Brest
- 1994 – 2001 : 1er Contrat de Ville sur la communauté urbaine, extension de la géographie prioritaire // Le CLPD devient le Contrat Local de Sécurité pour la Ville de Brest
- 2001-2007 2ème Contrat de Ville pour l'agglomération // Création de l'Atelier Santé Ville // Contrat Intercommunal de Prévention de la Délinquance sur Brest métropole
- 2007 – 2011 Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Brest Métropole
- 2011-2014 : second CUCS
- 2015-2020 Contrat de Ville

La politique de la Ville sur Brest métropole a été inscrite rapidement à l'échelle de l'agglomération et le pilotage s'est organisé à partir de la communauté urbaine. La mission Développement Social Urbain est à ce titre un service de Brest métropole.

Contrat de ville 2015-2020

Les quartiers en politique de la ville

Un projet pour l'ensemble du territoire métropolitain

Le Contrat de Ville 2015-2020 a été pensé comme un véritable projet de territoire. Il a été conçu comme un outil d'intervention au service de l'ensemble de la métropole, prenant en compte le fait qu'elle n'est pas homogène, mais composée de territoires différents avec des fonctions variées et des besoins spécifiques. C'est la raison pour laquelle a été conçue une géographie sociale accompagnée d'une « carte d'action » représentant les façons d'agir adaptées aux caractéristiques de chaque type de territoire identifié, et avec un objectif commun de vivre ensemble.

3 axes transversaux et 7 ambitions stratégiques

Le Contrat de Ville de Brest métropole se structure autour de 3 principes transversaux (la participation des habitants et le pouvoir d'agir, l'égalité femmes hommes et la lutte contre les discriminations, la ville numérique et les nouveaux usages) et de 7 ambitions stratégiques. C'est une démarche intégrée qui tient compte à la fois des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Les ambitions stratégiques, définies collectivement, offrent un cadre pour l'action. Elles sont issues du projet politique de cohésion sociale voulu par les élus de la Métropole, des réalités vécues et des priorités identifiées sur le terrain.

Les quartiers Politique de la Ville (QPV) et quartiers de veille active

La géographie prioritaire de l'Etat a désigné sept Quartiers Politique de la Ville, se situant tous sur la ville centre et ciblant de fait une part importante du parc d'habitat social:

- Bellevue, 6760 habitants
- Kerangoff, 1230 habitants
- Keredern, 1990 habitants
- Kerourien
- Lambezellec Bourg, 1070 habitants
- Pontanezen, 2220 habitants
- Queliverzan Pontaniou, 1650 habitants

Des quartiers de veille active ont été désignés en complément. Il s'agit de secteurs pouvant éventuellement compter moins de 1000 habitants, dont le revenu est inférieur au revenu médian de la métropole. Il s'agit plus majoritairement de secteurs où le parc d'habitat est privé.

Les secteurs de veille sont les suivants :

- Forestou-Guelemeur
- Petit Paris / Pen Ar Creac'h
- Kerbernard
- Dourjacq
- Montaigne
- Kerinou
- Saint Martin
- Pilier Rouge/Poul Ar Bachet / Keruscun
- Keragaouyat
- Valy Hir

- Keranroux
- Keranquere

En complément de cette géographie dessinée par l'Etat, Brest métropole a fait le choix de définir une géographie sociale du Contrat de Ville en définissant des territoires de coopération au service de l'intégration des quartiers en développement social urbain. Au sein de chacun de ces périmètres, incluant un ou des quartier(s) politique de la ville et/ou un ou des secteur(s) de veille, une équipe de développement social est constituée.

Cette équipe est co-pilotée par la mairie de quartier et un membre de la mission Développement Social Urbain. Elle est composée de représentants des signataires du Contrat de Ville. Elle a pour mission de mobiliser les compétences et ressources de tous les acteurs du territoire pour concevoir et animer un projet de cohésion sociale. Elle a également pour mission d'organiser et d'impulser des réponses de proximité avec et pour les habitants des quartiers. Les projets de cohésion sociale de quartier ont alimenté les réflexions lors de l'élaboration du Contrat de Ville et sont la déclinaison, sur les quartiers, des ambitions stratégiques du Contrat de Ville. Ils offrent un cadre de mise en synergie des actions portée par les acteurs intervenants sur un territoire et permettent des temps de rencontres et d'échanges réguliers.

Les territoires de coopération se répartissent sur chaque quartier de la ville de Brest :

- Quartier des 4 moulins (secteurs de Recouvrance – Quéliverzan – Pontaniou et Kérangoff)
- Quartier de Saint Pierre (secteurs de Kerourien – Kérargaouyat)
- Quartier de l'Europe (secteur Pontanézen)
- Quartier de Bellevue
- Quartier de Lambézellec (secteurs du bourg de Lambézellec – Kéréderm – Kérinou)
- Quartier Brest Centre (Secteur du Haut Jaurès : Pilier Rouge – Saint Martin – Keruscun et secteur Montaigne-Kérichen – Doujacq)
- Quartier Saint Marc (secteurs de veille du Guelmeur et du Petit Paris)

Le Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

En matière de renouvellement urbain, la démarche de Brest métropole se traduit par une programmation multisites et intégrée, adossée à la géographie prioritaire de la ville et au Contrat de Ville, afin de promouvoir un aménagement du territoire équilibré et durable, qui tienne compte des spécificités locales, et ce au bénéfice de l'ensemble des habitants et acteurs de Brest métropole.

Le projet NPNRU est intégré et multisites, car il s'adosse :

- au projet de développement territorial inscrit dans le PLU intercommunal facteur 4 (qui associe dans une même démarche PLUi, PLH, PDU, PCET),
- au projet de renouvellement urbain de la métropole (quartiers prioritaires, quartiers de veille et autres secteurs),

- à une coordination des interventions entre projets de proximité, social et urbain

Deux territoires feront l'objet d'une intervention renforcée : Bellevue-Rives de Penfeld (quartier reconnu d'intérêt national) et Recouvrance-Quéliverzan-Pontaniou (quartier d'intérêt régional).

Les signataires

Collectivités territoriales	Etat	Autres signataires
<ul style="list-style-type: none"> – Brest Métropole – Conseil Départemental du Finistère – Conseil Régional de Bretagne – Ville de Brest – Ville de Bohars – Ville de Guilers – Ville du Gouesnou – Ville de Guipavas – Ville de Plouzané – Ville de Plougastel Daoulas – Ville de Relecq-Kerhuon 	<ul style="list-style-type: none"> – Préfecture du Finistère – Inspection académique du Finistère – Service pénitentiaire d'insertion et de probation 	<ul style="list-style-type: none"> – Brest Métropole Habitat – CAF du Finistère – La Caisse des dépôts et des consignations

Signes particuliers

Fonds d'aide au Actions citoyennes

Dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de Ville, une enveloppe est déléguée à la création d'un Fonds d'aide aux actions citoyennes. Il s'agit d'un fond qui a pour objectif d'encourager l'engagement des habitants dans la vie de leur quartier en apportant une aide financière pour des projets d'intérêt public. A travers ce fonds la Ville de Brest, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental du Finistère souhaitent soutenir les initiatives collectives des habitants et leur pouvoir d'agir.

Une feuille de route pour 2 ans

Le Contrat de Ville de Brest métropole, signé en juillet 2015, constitue un document cadre reprenant les grandes orientations qui devront guider l'action jusqu'en 2020. Afin de donner une dimension plus opérationnelle à ce document, il a été décidé d'élaborer une feuille de route bisannuelle qui vient préciser les chantiers opérationnels prioritaires. Elle est élaborée à partir des contributions de chaque signataire du Contrat de ville et des priorités identifiées dans les projets de cohésion sociale de quartier.

- La feuille de route 2016-2017 a mis en avant 5 chantiers prioritaires :
- L'emploi, et plus précisément l'emploi des jeunes et des femmes (l'insertion professionnelle, formation, lever les freins à l'emploi).

Le développement d'activités économiques et de l'entrepreneuriat (parcours d'orientation et de formation, promotion de la création d'entreprises, incitation et soutien aux commerces/entreprises, insertion socio-professionnelle, ...).

- L'accès aux droits (accompagnement des publics vulnérables, réduction du non recours, accès aux informations, aux soins...).
- La lutte contre le décrochage scolaire et social (assurer la continuité des parcours, favoriser l'implication des parents, ...).
- La participation des habitants et la citoyenneté

Pour chaque chantier inscrit dans la feuille de route, il s'agit :

- d'orienter la programmation financière du Contrat de Ville (susciter, impulser et soutenir des projets sur ces chantiers prioritaires),
- de structurer ou renforcer les coopérations en interne mais aussi au niveau des partenariats,
- d'expérimenter et d'organiser des temps forts (exemple : café-rencontre habitants-entreprises sur les quartiers, ...),
- d'engager un dispositif évaluatif particulier sur les chantiers retenus.

Voté courant 2016, ce nouveau dispositif sera réinterrogé dans la perspective de la feuille de route 2018-2019.

La définition d'actions structurantes : pour une sécurisation des porteurs de projets

Une action structurante est une action qui satisfait 5 critères de façon cumulative. C'est une action qui :

- associe les habitants à sa définition et ou à sa mise en œuvre,
- concerne majoritairement des publics des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville,
- contribue à animer le partenariat entre les acteurs du territoire,
- est financée par plusieurs partenaires du Contrat de Ville,
- répond à des besoins spécifiques en complément du droit commun.

Le comité de pilotage a fait ressortir de la programmation 7 actions qui répondent à l'ensemble de ces critères.

Des modalités d'accompagnement spécifiques ont été pensées pour les actions désignées comme structurantes :

- Désignation d'un.e référent.e inter institutionnel.le du Contrat de Ville pour chaque action structurante.
- Participation des habitants.es dans les comités de pilotage ou de suivi des actions structurantes.

- Nécessité de formaliser les engagements réciproques avec le porteur de projet.
- Financement assuré sur une période plus longue d'une durée de 3 ans.
- Accompagnement du développement du projet (ingénierie).
- Accompagnement vers le droit commun.
- Mise en place de modalités communes d'évaluation.

L'objectif est de proposer un accompagnement collectif de ces actions structurantes afin de renforcer l'interconnaissance entre les porteurs de projets, de faire émerger des possibilités de coopération et de mutualisation.

L'organisation du service Politique de la ville

Une mission générale : coordonner, partager, animer les dynamiques urbaines de cohésion sociale sur l'agglomération.

Autour de 4 fonctions principales :

- Contribuer au projet de cohésion sociale urbaine de Brest métropole et coordonner le Contrat de Ville.
- Accompagner les services et acteurs locaux dans les projets et actions contribuant aux objectifs du Contrat de Ville.
- Assister la ville de Brest dans l'animation des projets de développement social sur les quartiers politique de la ville et secteur de veille identifiés dans le Contrat de Ville.
- Impulser des missions transversales et démarches opérationnelles expérimentales : ex. Chantier « en associant les parents tous les enfants peuvent réussir » en partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale.
- La mission développement social urbain est composée de 7 agents de terrain.

Ressources

[Contrat de ville 2015-2020](#)